

Monsieur Charles PICQUE
Bourgmestre
Commune de Saint-Gilles
Place Maurice Van Menen
1060 BRUXELLES

V/réf. : 10509 (corr. : Inès FERREIRA)
N/réf. : AVL/CC/SGL-2.170/s.349
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Bourgmestre,

Objet : SAINT-GILLES. Parvis de Saint-Gilles, 23-29. Remplacement de trois enseignes lumineuses

En réponse à votre lettre du 17 mai, réceptionnée le 18 mai 2004, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 9 juin 2004 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable.

La demande porte sur le remplacement de 3 enseignes en façade d'un immeuble situé dans la zone de protection de l'église de Saint-Gilles et de la « Triperie Saint-Gilloise ».

Ces enseignes (deux parallèles et une perpendiculaire) sont installées en lieu et place des précédentes qu'elles remplacent mais sont de dimensions plus importantes.

Etant donné leur conformité aux dispositions du RRU, la Commission ne s'oppose pas à leur installation. Dans un soucis esthétique, elle invite néanmoins les demandeurs à réduire les dimensions des futures enseignes et à les adapter à la largeur des baies au-dessus desquelles elles seront installées.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

c.c. : A.A.T.L. – D.M.S. / A.A.T.L. – D.U.